

VIOLENCE CONJUGALE

Récapitulatif des trois dernières années de subventions non récurrentes accordées par le MSSS dans le cadre des Plans d'action 2012-2017 et 2018-2023 au CISSS des Laurentides.

Introduction

Ce document vise à faire le portrait des multiples projets en violence conjugale et familiale qui ont été soutenus financièrement par le CISSS des Laurentides par le biais de sommes non récurrentes octroyées par le MSSS depuis 2017.

Trois sections présentent la somme octroyée et les balises d'attribution spécifiées par le MSSS pour chacune des années, les critères retenus par le CISSS pour l'attribution des sommes aux organismes, ainsi qu'un résumé de chacun des projets financés.

Résumé des subventions en violence conjugale accordées par le MSSS au CISSS des Laurentides depuis 2017

1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017, le MSSS accorde en **novembre 2017** au CISSS des Laurentides une somme non récurrente de **91 500 \$**.
 - [Cliquez ici pour consulter les détails des projets financés](#)
2. À la première année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 en **novembre 2018**, le MSSS accorde au CISSS des Laurentides une somme additionnelle non récurrente de **73 000 \$**.
 - [Cliquez ici pour consulter les détails des projets financés](#)
3. À la deuxième année de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 en **novembre 2019**, le MSSS octroie nouvelle une somme non récurrente de **307 600 \$** au CISSS des Laurentides. Celle-ci est identifiée **spécifiquement aux mesures 16 et 17 du Plan d'action**.
 - [Cliquez ici pour consulter les détails de l'attribution](#)

Violence conjugale

1. Répartition des sommes disponibles en provenance du MSSS pour la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017*

Balise d'attribution de la somme de 91 500 \$ (éditée par le MSSS)

« La répartition doit s'articuler à l'intérieur des axes du Plan d'action, soit la promotion et la prévention, le dépistage et l'identification précoce, l'intervention psychosociale et les conditions essentielles à la réussite des actions, et ce, pour les engagements dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est responsable et collaborateur. »

Critères retenus par le CISSS des Laurentides pour la répartition de la somme de 91 500 \$

- Priorisation des projets en lien avec le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale ;
- Priorisation aux projets qui assurent une pérennité des services déjà offerts ;
- Liens avec la mission de l'organisme et sa clientèle ;
- Priorisation des projets locaux et régionaux ;
- Impact potentiel du projet sur la population du territoire ;
- Organisme bien implanté dans sa communauté.

Carrefour des femmes du Grand Lachute : **JE VOIS, JE SAIS, JE DIS, J'AGIS**

Résumé du projet :

Production d'outils de diffusion, signets, affiches, guides d'animation destinés à sensibiliser les témoins et l'entourage des victimes de violence conjugale à briser le silence sur les situations dont ils-elles témoignent. Diffusion des outils de promotion : conférence de presse, tables de concertation animation de groupes locaux, régionaux et provinciaux. Réalisation d'un événement local dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes (8 mars 2019).

Axe du plan d'action associé au projet :

Prévention de la violence et promotion de la non-violence

La Citad'Elle de Lachute :

L'aile jeunesse en prévention de la violence conjugale de la Citad'Elle de Lachute

Résumé du projet :

Déploiement de l'aile jeunesse en prévention de la violence conjugale de la Citad'Elle de Lachute pour prévenir et contrer la violence conjugale chez les adolescents et futurs adultes du territoire de la MRC d'Argenteuil. Le projet concerne la création d'un poste d'intervenante jeunesse, des animations en milieu scolaire sur les relations saines, ainsi que le lancement d'un site internet.

Axes du plan d'action associés au projet:

- Prévention de la violence et promotion de la non-violence
- Dépistage et identification précoce
- Intervention psychosociale

La Maison d'Ariane :

Tournée régionale pour la présentation des documentaires « Nouveau départ » et « En quête de protection »

Résumé du projet :

Finalisation de la post-production de deux documentaires (*Nouveau départ* ; *En quête de protection*) réalisés par la Maison d'Ariane. Tournée régionale de promotion et de diffusion des documentaires qui posent un regard sur la réalité des femmes ayant vécu en contexte de violence conjugale et sur les impacts des interventions sociojudiciaires sur la relation mère-enfant.

Axes du plan d'action associés au projet :

- Prévention de la violence et promotion de la non-violence
- Dépistage et identification précoce
- Intervention psychosociale
- Intervention policière, judiciaire et correctionnelle.

Table de concertation en violence conjugale des MRC des Laurentides et Pays-d'en-Haut :

Recherche d'une approche concertée en violence conjugale et maltraitance

Résumé du projet :

Développement sur le territoire des deux MRC d'une concertation des pratiques et des interventions cliniques auprès des femmes, des enfants, des familles et des responsables de violence conjugale. Rédaction d'un état des lieux sur les approches des organismes publics et communautaires en violence conjugale. Élaboration d'un guide de pratiques reconnues efficaces. Adaptation et déploiement du guide d'intervention sur le territoire.

Axe du plan d'action associé au projet :

- Promotion et prévention

Soutien des activités des tables de concertation

L'attribution de ce budget non récurrent est une mesure de soutien pour :

- La concertation des actions
- Favoriser les initiatives d'aiguillages, de collaboration et de sensibilisation intersectorielles

Trois tables de concertation ont reçu chacune une somme de 5 000 \$ en fonction des règles d'attribution du CISSS :

- Comité opérationnel en VC de Lachute
- Table de concertation en VC des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-haut
- Table de concertation en VC familiale et sexuelle Antoine-Labelle

Chaque table de concertation est tenue de produire un bilan financier accompagné de pièces justificatives pour la période se terminant le 31 mars de chaque année.

Violence conjugale

2. Répartition des sommes disponibles en provenance du MSSS pour la première année de la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*.

Balise d'attribution de la somme de 73 000 \$ (éditée par le MSSS)

« La répartition doit s'articuler à l'intérieur des axes du Plan d'action que sont la promotion, la sensibilisation et l'information, le dépistage et l'identification psychosociale, le partage de l'expertise et le développement des connaissances. »

Critères retenus par le CISSS des Laurentides pour la répartition de la somme de 73 000 \$

- Contenu du projet par rapport à la clientèle de l'organisme;
- Pertinence du projet en lien avec les différents axes du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023;
- Appréciation de la pertinence clinique;
- Caractère ponctuel du projet;
- Solidité de l'organisme;
- Appréciation globale du projet;
- Souci d'avoir au moins un projet par secteur.

Citad'Elle de Lachute :

Lancement du site web de la Citad'Elle de Lachute

Résumé du projet :

Création et lancement du site web de la maison d'hébergement servant à informer et éduquer, à sensibiliser, ainsi qu'à dépister et à intervenir auprès de victimes de violence conjugale de la MRC d'Argenteuil. Projet fait en concertation avec une entreprise professionnelle en création et en gestion de site internet.

Axes du plan d'action associés au projet :

- Prévention, sensibilisation et information
- Dépistage et intervention psychosociale
- Partage de l'expertise et développement des connaissances.

La Maison d'Ariane :

Soutien au développement de services de type Maison de deuxième étape

Résumé du projet :

Embauche d'une ressource responsable pour soutenir le développement de services de type Maison de deuxième étape : hébergement sécuritaire, confidentiel et abordable allant jusqu'à 11 mois suivant la fin du séjour en Maison d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.

Axes du plan d'action associés au projet :

- Prévention, sensibilisation et information
- Dépistage et intervention psychosociale
- Partage de l'expertise et développement des connaissances.

Le Comité opérationnel en violence conjugale d'Argenteuil : La violence n'a pas de visage

Résumé du projet :

Conception et déploiement d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale dans la MRC d'Argenteuil visant les victimes, les agresseurs et les témoins de violence conjugale (campagne d'affichage grand public et d'affichage ciblé comportant des languettes détachables avec le numéro de téléphone à rejoindre pour aller chercher de l'aide).

Axes du plan d'action associés au projet :

- Prévention, sensibilisation et information

Le Mitan:

Sensibilisation à la violence amoureuse / Sensibilisation pour le dépistage de la violence conjugale en périnatalité

Résumé du projet :

Organisation de rencontres de groupe pour sensibiliser les adolescents/tes à la violence amoureuse, favoriser les échanges et les outiller pour des relations amoureuses saines, et sensibiliser les infirmières pour le dépistage de la violence conjugale en périnatalité.

Axes du plan d'action associés au projet:

- Prévention, sensibilisation et information, dépistage et intervention psychosociale, partage de l'expertise et développement des connaissances

La Passe-R-elle des Hautes-Laurentides : Implantation du modèle Carrefour sécurité en violence conjugale

Résumé du projet :

Implantation dans la MRC Antoine-Labelle du modèle Carrefour Sécurité en violence conjugale (CSVC). Modèle de concertation entre partenaires appelées à intervenir dans les situations de violence conjugale. Le CSVC a pour mission d'améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale, de leurs proches et de l'agresseur. Il soutient et favorise la mobilisation des partenaires dans le développement de la concertation dans l'intervention en intégrant l'évaluation de la sécurité et la mise en place d'actions intersectorielles cohérentes et concertées.

Axe du plan d'action associé au projet :

- Partage de l'expertise et développement des connaissances

Table de concertation en violence conjugale – MRC Antoine-Labelle:

Colloque « Entre intervention d'aide et intervention d'autorité : les défis d'articulation et de collaboration en contexte de violence »

Résumé du projet :

Organisation d'un Colloque scientifique gratuit sur la violence ouvert à tous les étudiants, les intervenants, les organismes présents dans la région des Laurentides et disponible également par visioconférence à des personnes résidant dans la région des Basses-Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Axes du plan d'action associés au projet :

- Prévention, sensibilisation et information
- Dépistage et intervention psychosociale
- Intervention policière, judiciaire et correctionnelle
- Partage de l'expertise et développement des connaissances

Soutien des activités des tables de concertation

L'attribution de ce budget non récurrent est une mesure de soutien pour :

- La concertation des actions
- Favoriser les initiatives d'aiguillages, de collaboration et de sensibilisation intersectorielles

Une seule table de concertation a reçu une somme de 4 559,88 \$ en fonction des règles d'attribution du CISSS :

- Comité opérationnel en VC de Lachute

Chaque table de concertation est tenue de produire un bilan financier accompagné de pièces justificatives pour la période se terminant le 31 mars de chaque année.

Violence conjugale

3. Répartition des sommes disponibles en provenance du MSSS pour la deuxième année de la mise en œuvre du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* et ses mesures spécifiques 16 et 17

Répartition de la somme de 307 600 \$ selon les balises édictées par le MSSS

- Un montant de 117 600,00 \$ est alloué aux sept organismes concernés par les mesures 16 et 17 du Plan d'action gouvernemental visant à soutenir financièrement l'adaptation des services des maisons d'hébergement de première étape et des organismes d'aide aux conjoints ayant des comportements violents..
- Un montant de 190 000,00 \$ pour l'application de l'an 2 du Plan d'action gouvernemental 2018-23 est réparti entre les maisons d'hébergement et les groupes d'aide pour conjoints ayant des comportements violents, selon les critères et les modalités déterminés par le CISSS des Laurentides, en fonction de ses priorités régionales en matière de violence conjugale.